

Quelle place M. VINCENT D'INDY occupe-t-il dans le mouvement musical actuel ?

C'est surtout aux générations à venir qu'il appartient d'assigner à un artiste la place qu'il doit réellement occuper dans le mouvement d'une époque. Car, comme le remarque si justement Henry de Waroquier, « au moment de la création d'une œuvre d'art, ce qui compte le plus dans le jugement porté par les contemporains, c'est l'esprit de tendance, la théorie, le procédé, le côté mode qui fait apprécier ou rejeter tel ouvrage. Plus tard, entré dans l'histoire, c'est justement par sa tendance, son procédé que périra cet ouvrage, s'il n'est sauvé par des qualités profondes et durables qui passent généralement inaperçues au moment de son apparition ».

Il serait donc téméraire de prétendre aujourd'hui juger l'œuvre de d'Indy d'une façon définitive et de donner à la question posée une réponse *ne varietur*. Mais je n'ai pas voulu me dérober à l'invitation qui m'a été adressée par *Latinité* et qui me fournit l'occasion d'affirmer mon admiration pour un de nos plus grands maîtres français et en même temps de contribuer à rectifier quelques erreurs d'appréciation dont Vincent d'Indy est présentement l'objet.

Il y a lieu tout d'abord d'observer que les musiciens se divisent actuellement en deux clans qui s'opposent et se combattent à l'occasion. D'une part, ceux qui professent la suprématie du « sensoriel » sur le « spirituel » : leurs tendances s'affirment en ceci que le principal effort de leurs recherches concerne surtout le vocabulaire sonore (1). D'autre part, ceux qui proclament que le « spirituel » doit tenir le premier rang : pour eux, valent avant tout et l'idée musicale et la vérité et l'intensité de l'expression ; pour eux, tout ce qui est en quelque sorte « matériel » dans la musique ne saurait constituer qu'un moyen.

Un César Franck est à situer de ce côté-ci de la barricade. Génie créateur, magnifique inventeur de beaux thèmes, solide constructeur, s'il s'est formé un langage harmonique adéquat à sa pensée et à sa sensibilité propres, il semble n'avoir apporté qu'une attention secondaire à la couleur orchestrale. Combien le lui ont reproché et ont traité avec dédain ce qu'ils appellent son orchestration d'organiste ! Il y aurait pas mal à dire sur l'exagération d'un jugement par trop catégorique, mais ce n'est pas ici le lieu d'en discuter. Vincent d'Indy continue Franck, mais il le continue surtout moralement. Comme son maître, il a la plus haute conscience de l'Art qu'il sert ; comme son maître, et de par une vertu d'altruisme qui leur est commune, il « enseigne » non seulement par les cours

professés à la Schola — j'y reviendrai tout à l'heure — et par son activité de conducteur d'orchestre, mais encore par son exemple. Toutefois, grand inventeur lui-même, grand constructeur et grand linguiste harmonique, il a eu, en outre, le constant souci d'une orchestration extrêmement colorée, la plus variée qui puisse être, pleine d'éclat et souvent d'imprévu et puisque son œuvre satisfait à la fois et l'esprit et les sens, on peut apercevoir en elle comme une synthèse des deux tendances indiquées plus haut : il est en même temps spiritualiste et sensoriel.

Jusqu'à la grande guerre d'Indy fut pour le public le maître très moderne dont la pensée n'est pas encore accessible à tous, sa façon de s'exprimer restant en avance sur son temps. Après 1918, voici que toute la génération montante ne voit plus en lui que le plus attardé des réactionnaires. Grande incompréhension, grande injustice ! Oh ! sans doute son nom est-il prononcé avec respect. Mais pour certains cette déférence n'est pas toujours synonyme d'admiration. Elle va de pair avec certaines épithètes : grave, austère, etc., que l'on accorde volontiers à ses œuvres. En vérité, on se paie trop souvent de mots lorsqu'il s'agit d'appréciation musicale. C'est le système des étiquettes épinglées une fois pour toutes au dos de chaque producteur et dont use et abuse la critique. On parle de la froideur de d'Indy, du formalisme dont témoignent ses compositions. C'est bientôt dit. Il suffit de se pencher un instant sur cette musique pour en saisir, sous une apparente réserve, toute la sensibilité frémissante. Et quant au formalisme... Tous savent pourtant qu'une œuvre n'est solide et durable que si elle est *construite*. Mais il y a le *cyclisme* ! C'est le spectre ! C'est le croquemitaine dont quelques jeunes ont une épouvante, peut-être simulée d'ailleurs. Ce n'est pourtant qu'une forme et qui, comme toutes les formes, ne vaut qu'en proportion de la qualité de la musique qui y fut coulée. Si cette forme convient à tel producteur, allez-vous lui interdire d'en user ? Il ne serait pas plus ridicule de proscrire, par exemple, l'emploi de telle tonalité.

Et cependant, lorsque certains envisagent l'autre aspect de la personnalité de d'Indy, lorsqu'ils le considèrent comme éducateur et qu'ils reprochent à l'enseignement de la rue Saint-Jacques un dogmatisme radical, c'est encore au « cyclisme » qu'ils en ont. Ils s'en prennent à lui comme à une sorte de bastille qu'il faut à tout prix jeter à bas afin que la musique soit libre. Il est assez difficile de discuter avec des adversaires qui, s'ils sont de bonne foi, — et je veux bien le croire, — se satisfont vraiment trop volontiers de formules toutes faites. Qu'ils se donnent la peine d'observer par eux-

mêmes, objectivement, ainsi qu'il est de mode de dire, qu'ils se forment une opinion personnelle. Il leur sera aisé, s'ils consentent, pour un moment, à faire table rase de leurs préjugés et à laisser là leurs œillères, de constater qu'un enseignement ne saurait être d'un dogmatisme si absolu que l'on veut bien le dire, alors que les résultats qui en découlent sont si divers. Il suffit de citer une demi-douzaine de compositeurs formés par d'Indy : Magnard, Roussel, de Séverac, Witkowski, Samazeuilh, Labey. Peut-on dire, en vérité, que l'enseignement qu'ils ont reçu ait entravé le libre développement de leurs personnalités respectives ? A tous d'Indy a inculqué les mêmes principes : respect de leur art, nécessité d'une solide technique puisée dans l'étude des maîtres qui nous ont précédés, mais ensuite chacun d'eux a suivi diversement et librement son chemin.

C'est, comme je l'ai dit au début de ces quelques trop brèves considérations, aux musiciens de l'avenir qu'il appartient de situer définitivement d'Indy. Mais on peut prévoir qu'il leur apparaîtra comme un Maître héritier du passé, continuateur moral de Franck, autre cependant et lui-même grâce à sa personnalité propre. Si l'originalité d'un producteur réside beaucoup plus dans sa façon de sentir que dans sa manière de s'exprimer, il lui est loisible d'enclôre sa pensée dans des formes traditionnelles sans lui rien faire perdre de sa vertu d'actualité. Il faut donc dire que d'Indy est de son temps. Son traditionalisme classique ne se prive d'ailleurs pas des moyens d'expression que lui propose le modernisme du vocabulaire. Le maître en a usé dans la mesure où sa sensibilité en exigeait l'emploi pour se traduire. L'enseignement qu'il a donné à un nombre considérable de compositeurs, tant français qu'étrangers, accourus se former sous son autorité et sur lesquels il a exercé une influence bienfaisante, lui a été une occasion de regarder constamment vers demain et son libéralisme lui a permis de comprendre et d'admettre toutes les innovations de langage de ses cadets, à la condition que sous le vêtement sonore se révélât une vraie musique. Grand maître par sa production, grand éducateur par son enseignement, il est vraiment, à son époque, un des musiciens les plus représentatifs d'un art qui plonge ses racines dans le passé, évolue selon la norme et rejoint l'avenir.

J. GUY ROPARTZ.



(1) Je laisse de côté les quelques artistes qui prétendaient exclure de la musique toute sensibilité.